



**PROCÈS VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2026**

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 15/03/2026
En exercice : 33	
Présents : 29	Affichage de la convocation : 16/03/2026
Pouvoirs : 3	
Votants : 32	Affichage du compte rendu : 01/04/2026
Présents : MALOSSE Daniel ; DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; DUPLAT Gérard ; BOUKACEM Safi ; ARNAUD Sandrine ; BARCET Sylvain ; DURAND Aline ; GILLET Stéphane ; COQUARD Henri ; CHAREYRE Yolande ; CHARVOLIN Danielle ; JULLIEN Daniel ; NEMOZ Jean-Pierre ; RAZY Sylvie ; CARRET Audrey ; GILLET Rémi ; JOLY-ROSSATO Isabelle ; VERICEL Emmanuel ; PERRET Pierre ; CASCHERA Céline ; JULLIEN Anne ; DELISLE BUILLES Anne ; OGEARD Alexis ; GRANDGEORGE Michel ; RAMBAUD Gerbert ; MASPER Martine ; BUFQUIN Bernard ; ARTHUS-BERTRAND Cyrielle	
Absents ayant remis pouvoir :	
LANSON - PEYRE DE FABREGUES Anne donne pouvoir à BOUKACEM Safi MICHON Thomas donne pouvoir à NEMOZ Jean-Pierre FERNI Fatima donne pouvoir à JULLIEN Daniel	
Absents ou excusés :	
FAUCHEUR Virginie	

Madame DUMORTIER Béatrice est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ouverture de la séance à 20h30

Monsieur le Maire fait approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 20 mars dernier

1.VIE MUNICIPALE – Création et composition des commissions municipales

Monsieur le Maire indique que chaque conseiller a été destinataire d'un message avec un sondage pour pouvoir se positionner sur telle ou telle commission.
Monsieur le Maire rappelle que des ajouts ou des corrections sont toujours possibles.

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Créé les commissions municipales telles que précédemment présentées ;

Membres de la Commission Politiques Éducatives Locales ARTHUS-BERTRAND Cyrielle ; CHARVOLIN Danielle ; DUMORTIER Beatrice ; FAUCHEUR Virginie ; FERNI Fatima ; GILLET Stéphane ; JULLIEN Daniel ; OGEARD Alexis
Membres de la Commission voirie et chemins BOUKACEM Safi ; BUFQUIN Bernard ; COQUARD Henri ; DELISLE BUILLES Anne ; GRANDGEORGE Michel ; DUPLAT Gérard ; GILLET Rémi ; GILLET Stéphane JULLIEN Daniel ; MICHON Thomas ; NEMOZ Jean-Pierre ; PERRET Pierre ; RAMBAUD Gerbert
Membres de la Commission communication et informations Citoyennes ARTHUS-BERTRAND Cyrielle ; BOUKACEM Safi ; CASCHERA Céline ; CHAREYRE Yolande ; DURAND Aline ; LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne ; MASPER Martine ; OGEARD Alexis ; PERRET Pierre
Membres de la commission évolution durable BARCET Sylvain ; BOUKACEM Safi ; DELISLE BUILLES Anne ; GILLET Stéphane ; GRANDGEORGE Michel ; JOLY ROSSATO Isabelle ; JULLIEN Daniel ; LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne ; MASPER Martine ; NEMOZ Jean Pierre ; RAMBAUD Gerbert ; VERICEL Emmanuel
Membres de la Commission cohésion sociale, animation, participation citoyenne et relations extérieures ARNAUD Sandrine ; BOUKACEM Safi ; BUFQUIN Bernard ; CHAREYRE Yolande ; CHARVOLIN Danielle ; DUMORTIER Béatrice ; DURAND Aline ; JULLIEN Daniel ; LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne ; NEMOZ Jean Pierre
Membres de la Commission finances et prospectives ARNAUD Sandrine ; BARCET Sylvain ; BOUKACEM Safi ; CARRET Audrey ; CHAREYRE Yolande ; COQUARD Henri ; DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; DUPLAT Gerard ; DURAND Aline ; GILLET Stéphane ; GRANDGEORGE Michel ; JULLIEN Anne ; JULLIEN Daniel ; LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne ; RAMBAUD Gerbert

Membres de la Commission Culture et patrimoine

ARTHUS-BERTRAND Cyrielle ; BOUKACEM Safi ; BUFQUIN Bernard ; CHAREYRE Yolande ; DURAND Aline ; JOLY ROSSATO Isabelle ; LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne ; MASPER Martine ; RAZY Sylvie

Membres de la Commission jeunesse

ARTHUS-BERTRAND Cyrielle ; DELISLE BUILLES Anne ; DUMORTIER Béatrice ; DURAND Aline ; FAUCHEUR Virginie ; JOLY ROSSATO Isabelle ; JULLIEN Daniel ; OGEARD Alexis ; RAZY Sylvie

Membres de la commission organisation des services et ressources humaines

BARCET Sylvain ; BOUKACEM Safi ; BUFQUIN Bernard ; CARRET Audrey ; CASCHERA Céline ; CHAREYRE Yolande ; DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; FERNI Fatima ; GILLET Stéphane ; LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne ; RAMBAUD Gerbert

Membres de la Commission sports et loisirs

ARTHUS-BERTRAND Cyrielle ; BOUKACEM Safi ; CASCHERA Céline ; DEROZARD Olivier ; FAUCHEUR Virginie ; GILLET Stéphane ; OGEARD Alexis ; PERRET Pierre

Membres de la Commission urbanisme

BARCET Sylvain ; BOUKACEM Safi ; BUFQUIN Bernard ; CARRET Audrey ; CHAREYRE Yolande ; CHARVOLIN Danielle ; COQUARD Henri ; DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; DUPLAT Gerard ; DURAND Aline ; GILLET Rémi ; GILLET Stéphane ; GRANDGEORGE Michel ; JULLIEN Anne, JULLIEN Daniel ; LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne ; MASPER Martine ; MICHON Thomas ; NEMOZ Jean Pierre ; PERRET Pierre ; RAMBAUD Gerbert

Membres de la Commission vie économique et commerce local

ARNAUD Sandrine ; ARTHUS-BERTRAND Cyrielle ; BARCET Sylvain ; BOUKACEM Safi ; CHAREYRE Yolande ; DELISLE BUILLES Anne, DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; DUPLAT Gerard ; DURAND Aline ; GILLET Rémi ; JULLIEN Anne ; JULLIEN Daniel ; LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne ; MICHON Thomas ; NEMOZ Jean Pierre ; RAMBAUD Gerbert ; VERICEL Emmanuel

Membres de la Commission agriculture

ARNAUD Sandrine ; BOUKACEM Safi ; DEROZARD Olivier ; GILLET Rémi ; GRANDGEORGE Michel ; JULLIEN Daniel ; LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne ; PERRET Pierre ; RAMBAUD Gerbert ; VERICEL Emmanuel

Membres de la Commission des grands projets municipaux

ARNAUD Sandrine ; BARCET Sylvain ; BOUKACEM Safi ; BUFQUIN Bernard ; CARRET Audrey ; CHAREYRE Yolande ; CHARVOLIN Danielle ; COQUARD Henri ; DELISLE BUILLES Anne ; DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; DUPLAT Gerard ; DURAND Aline ; GILLET Rémi ; GILLET Stéphane ; GRANDGEORGE Michel ; JULLIEN Anne ; JULLIEN Daniel ; PERRET Pierre ; LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne ; MASPER Martine ; MICHON Thomas ; NEMOZ Jean Pierre ; PERRET Pierre ; RAMBAUD Gerbert.

Membres de la Commission Consultative des Marchés Publics

ARNAUD Sandrine ; BARCET Sylvain ; BOUKACEM Safi ; CARRET Audrey ; CHAREYRE Yolande ; CHARVOLIN Danielle ; DUMORTIER Béatrice ; DUPLAT Gerard ; GILLET Stéphane ; GRANDGEORGE Michel ; LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne ; MASPER Martine ; RAMBAUD Gerbert

Décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, après appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT ;

Désigne les membres des commissions conformément à la liste annexée à la présente délibération.

2.VIE MUNICIPALE – Election de la commission d'Appel d'offres

La répartition des sièges donne 4 à la majorité et une à l'opposition.

Le vote se fait à bulletin secret. Une liste commune est présentée

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide de ne pas procéder au scrutin secret, après appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT)

Désigne les membres de la commission d'appel d'offres comme exposés.

Titulaires	Suppléants
DUPLAT Gerard	CHARVOLIN Danielle
BOUKACEM Safi	DUMORTIER Béatrice
BARCET Sylvain	CHAREYRE Yolande
GILLET Stéphane	LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne
RAMBAUD Gerbert	GRANDGEORGE Michel

3.VIE MUNICIPALE – Création et composition des comités consultatifs

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Crée les conseils consultatifs telles que précédemment présentés ;

Décide de ne pas procéder au scrutin secret, après appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT)

Désigne les membres élus au sein des comités comme suit :

1. Comité de pilotage « journée du jeune citoyen (JJC) »	
Le Maire	Pour la société civile Directrice de l'école publique Enseignants de CM 2 de l'école primaire publique Enseignants de CM 2 de l'école primaire privée Représentants de l'USOL Représentants de la MJC Représentants de l'OVE Services municipaux concernés : direction générale, bibliothèque, périscolaire Toute personne intéressée
Adjointe aux Politiques Éducatives Locales et affaires sociales	
Adjointe à la culture, au patrimoine et à la jeunesse	
Membres de la commission des Politiques Éducatives Locales	
Membres de la commission jeunesse	
Conseiller ou conseillère municipale :	

Monsieur RAMBAUD fera passer un nom pour participer au Comité de pilotage.

2-Comité de pilotage « Théâtre GRIFFON »	
Le Maire	Pour la société civile 3 représentants de la MJC 2 représentants par association locale intéressée 4 personnes issues de la société civile montrant un intérêt pour cette question
Adjoint à la culture, au patrimoine et à la jeunesse	
Conseiller ou conseillère municipale	

Monsieur RAMBAUD donnera un nom dans la semaine.

3. Comité de pilotage « organisation et le suivi du restaurant scolaire »	
Le Maire	Pour la société civile 8 membres maximum désignés par les associations intervenant autour du service de restauration scolaire
Adjointe aux Politiques Éducatives Locales et affaires sociales	
Conseiller ou conseillère municipale	

Il est précisé que les écoles publiques et privées seront représentées.

Une fusion des comités consultatifs secret des temps et Médiathèque est validé en séance

4. Comité consultatif « espace culturel Le Secret des Temps » et Médiathèque	
Le Maire	Pour la société civile Tout habitant intéressé Bénévoles de la médiathèque Agents de la Bibliothèque
Adjointe à la culture, au patrimoine et à la jeunesse	
Membres de la commission culture et patrimoine	
Conseiller ou conseillère municipale	

5- Comité consultatif « évolution durable »	
Le Maire	Pour la société civile Tout habitant intéressé
Adjointe à la communication et à l'évolution durable	
Membres de la commission Vie économique et commerce local	
Conseiller ou conseillère municipale	

Monsieur Daniel JULLIEN propose de change le nom de la Commission « Marché » pour ne pas la confondre avec celle des marchés publics. Il est proposé l'appellation « Marché forains et producteurs ».

Le Maire	Pour la société civile
Adjointe au développement local, participation citoyenne et relations extérieures	Tout habitant intéressé
Membres de la commission Vie économique et commerce local	Producteurs, forains et commerçants du village
Conseiller ou conseillère municipale	

Monsieur RAMBAUD demande si les citoyens peuvent également s'impliquer dans cette Commission. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

4. Désignation des délégués du Conseil municipal auprès des établissements publics de coopération intercommunale.

Monsieur le Maire que les élus de Vaugneray ont, traditionnellement, étaient très impliqués dans ces différentes structures puisqu'on retrouve plusieurs élus sur les postes de présidence ou de vice-présidence.

Les votes sont nominatifs et à bulletin secret, sans utilisation de l'urne pour un gain de temps..

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide de procéder au scrutin secret, après appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT)

Le Conseil municipal,

Désigne les représentants de la commune au sein des établissements de coopération intercommunale comme suit :

Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (S.A.G.Y.R.C.)

Monsieur BOUKACEM est seul candidat au poste de titulaire.

Monsieur Safi BOUKACEM remercie pour la confiance des élus exprimée lors de ce vote. Monsieur BOUKACEM profite de l'occasion pour ajouter aux propos de Monsieur le Maire sur l'investissement des élus de Vaugneray aux différentes structures.

Monsieur Michel GRANGEORGE et Anne DELISLE-BUILLES sont candidats au poste de suppléant.

Monsieur GRANGEORGE recueille 6 voix, Madame DELISLE-BUILLES, 25 voix.

TITULAIRES (01)		SUPPLEANTS (01)	
Candidats	Voix	Candidats	Voix
Safi BOUKACEM	29 pour 3 Blancs	Anne DELISLE-BUILLES	25 pour 1 Nul

RÉSULTAT	Titulaires	Suppléants
Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières	Safi BOUKACEM	Anne DELISLE- BUILLES

Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (S.I.A.H.V.Y.)

Monsieur Safi BOUKACEM fait une rapide présentation de la composition et du rôle du S.I.A.V.H.Y.

Suite à diverses demandes de voter en même temps pour les trois titulaires et puis les trois suppléants en même temps, Monsieur le Maire souhaite maintenir un vote nominatif.

TITULAIRES (03)		SUPPLEANTS (03)	
Candidats	Voix	Candidats	Voix
Safi BOUKACEM	28 pour 4 blancs	Céline CASCHERA	26 pour
Candidat 1 : Alexis OGEARD	25 pour	Anne DELISLE-BUILLES	26 pour 1 Abstention
Candidat 2 : Gerbert RAMBAUD	6 pour 1 Blanc		
Candidat 1 : Rémi GILLET	26 pour	Henri COQUARD	26 pour
Candidat 2 : Gerbert RAMBAUD	6 pour		

Monsieur Gerbert RAMBAUD intervient pour dire qu'il est plus simple de procéder à main levée si aucun des candidats proposés, issus de sa liste, n'a de chance d'être élu comme suppléant au SIAVHY. Monsieur le Maire rappelle que ces votes sont soumis à un certain formalisme et que le vote est libre.

Puisque trois candidats sont présentés par la majorité aux postes de suppléants, Monsieur Gerbert RAMBAUD indique qu'il retire sa candidature. Monsieur RAMBAUD se plaint du manque de représentativité.

Monsieur GRANDGEORGE propose que dans ces conditions, le vote se fasse à main levée. La proposition est acceptée

RÉSULTAT	Titulaires	Suppléants
Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron	Safi BOUKACEM Alexis OGEARD Rémi GILLET	Céline CASCHERA Anne DELISLE-BUILLES Henri COQUARD

Syndicat Intercommunal d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais (S.I.D.E.SO.L.)

Le vote se fait à main levée.

TITULAIRES (02)		SUPPLEANTS (02)	
Candidats	Voix	Candidats	Voix
Daniel JULLIEN	26 pour	Thomas MICHON	26 pour
Sylvain BARCET	26 pour	Gerbert RAMBAUD	30 pour 2 Abstentions

Monsieur Safi BOUKACEM retire sa candidature au poste de suppléant.

RÉSULTAT	Titulaires	Suppléants
Syndicat Intercommunal d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais	Daniel JULLIEN Sylvain BARCET	Thomas MICHON Gerbert RAMBAUD

Syndicat Intercommunal pour la Protection des Personnes Agées (S.I.P.A.G.)

TITULAIRES (01)		SUPPLEANTS (01)	
Candidats	Voix	Candidats	Voix
Béatrice DUMORTIER	26 pour 1 Abstention	Alexis OGEARD	27 pour

RÉSULTAT	Titulaires	Suppléants
Syndicat Intercommunal pour la Protection des Personnes Agées	Béatrice DUMORTIER	Alexis OGEARD

Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER)

TITULAIRES (01)		SUPPLEANTS (01)	
Candidats	Voix	Candidats	Voix
Sandrine ARNAUD	26 pour 1 Abstention	Sylvain BARCET	26 pour

RÉSULTAT	Titulaires	Suppléants
Syndicat Départemental d'Energies du Rhône	Sandrine ARNAUD	Sylvain BARCET

5.VIE MUNICIPALE - Désignation des délégués du Conseil municipal auprès de divers organismes municipaux, établissements ou associations locales.

Le Conseil municipal, par **32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide de ne pas procéder au scrutin secret, après appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT)

Le Conseil municipal,

Désigne les membres élus au sein des associations et établissements suivants :

Foyer Clair Matin	
Candidat	Nombre de voix
Titulaire	
Béatrice DUMORTIER	26 pour
Suppléante	
Audrey CARRET	26 pour 1 Abstention

Résultat Béatrice DUMORTIER Titulaire, Audrey CARRET Suppléante

I.E.S. "Les Mathis Jeunes » Conseil de Vie sociale	
Candidat	Nombre de voix
Titulaire	
Béatrice DUMORTIER	26 pour 1 Abstention
Suppléant	
Olivier DEROZARD	26 pour 1 Abstention

Résultat Béatrice DUMORTIER : Titulaire, Olivier DEROZARD : suppléant

Maison des Jeunes et de la Culture	
Candidat	Nombre de voix
Titulaires	
Aline DURAND	26 pour 1 Abstention
Isabelle JOLY ROSSATO	26 pour 1 Abstention
Titulaires	
Céline CASCHERA	26 pour 1 Abstention
Anne DELISLE-BUILLES	26 pour 1 Abstention

Résultat Aline DURAND et Isabelle ROSSATO : Titulaires, Céline CASCHERA et Anne DELISLE-BUILLES : suppléantes

Temps et Partage	
Candidat	Nombre de voix
Titulaire	
Béatrice DUMORTIER	26 pour 1 Abstention
Suppléante	
Danielle CHARVOLIN	27 pour

Résultat Béatrice DUMORTIER : titulaire, Danielle CHARVOLIN : suppléante

Association des professionnels indépendants de Vaugneray (APIV)

Candidat	Nombre de voix
Titulaires	
Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES	26 pour 1 Abstention
Emmanuel VERICEL	26 pour 1 Abstention
Suppléante	
Sandrine ARNAUD	26 pour 1 Abstention

Résultat Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES et Emmanuel VERICEL : titulaires et Sandrine ARNAUD : suppléante

Collège Notre Dame des Vallons (OGEC)

Candidat	Nombre de voix
Titulaires	
Anne JULLIEN	27 pour
Béatrice DUMORTIER	27 pour
Suppléantes	
Aline DURAND	32 pour
Cyrielle ARTHUS-BERTRAND	32 pour

Résultat Anne JULLIEN et Béatrice DUMORTIER : titulaires, et Aline DURAND et Cyrielle ARTHUS-BERTRAND : suppléantes

Association des familles

Candidat	Nombre de voix
Titulaires	
Alexis OGEARD	27 pour 5 abstentions
Béatrice DUMORTIER	27 pour 5 abstentions
Suppléantes	
Audrey CARRET	26 pour 6 abstentions
Anne JULLIEN	26 pour 6 abstentions

Résultat Alexis OGEARD et Béatrice DUMORTIER : Titulaires, Audrey CARRET et Anne JULLIEN : Suppléantes

Association Intercommunale de Gestion du Boulodrome Couvert

Candidat	Nombre de voix
Titulaires	
Olivier DEROZARD	27 pour 4 abstentions
Sylvain BARCET	27 pour 4 abstentions

Résultat Olivier DEROZARD et Sylvain BARCET : titulaires

Association de Gestion des Emeraudes pour Personnes Agées (AGEPA)

Candidat	Nombre de voix
Alexis OGEARD	27 pour 5 abstentions

Résultat Alexis OGEARD : titulaire

Monsieur Safi BOUKACEM rappelle que chaque élu peut être également adhérent à l'AGEPA.

Correspondant Défense

Candidat	Nombre de voix
Pierre PERRET	26 pour 6 abstentions

Résultat Pierre PERRET : Titulaire

6.VIE MUNICIPALE – Election de la commission marché publics dans le cadre du groupement de commandes

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide de ne pas procéder au scrutin secret, après appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT)

Le Conseil municipal, **par 26 voix pour ; 6 Abstentions (unanimité des suffrages exprimés)**

Procède à l'élection des représentants de ladite commission :

Candidats titulaires	voix
Béatrice DUMORTIER	26 voix pour 6 Abstentions
Anne JULLIEN	26 voix pour 6 Abstentions

Candidats suppléants	voix
Audrey CARRET	26 voix pour 6 Abstentions

Désigne les membres représentant la commune au sein de la commission marchés publics du groupement de commandes : **Béatrice DUMORTIER et Anne JULLIEN Titulaires, Audrey CARRET : suppléante**

7.VIE MUNICIPALE - Fixation du nombre d'administrateurs du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide de fixer à 16 le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S, auxquels s'ajoute Monsieur le Maire, président de plein droit, répartis comme suit :8 membres élus au sein du Conseil municipal ; 8 membres à nommer par Monsieur le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles

8.VIE MUNICIPALE – Election des administrateurs du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Une liste commune est présentée. Le vote se fait à main levée.

Décide de ne pas procéder au scrutin secret, après appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT))

Déclare que sont élus délégués du Conseil municipal auprès du conseil d'administration du CCAS : DUMORTIER Béatrice ; CARRET Audrey ; CHARVOLIN Danielle ; DURAND Aline ; FERNI Fatima ; JULLIEN Daniel ; OGEARD Alexis ; BUFQUIN Bernard

9.Délibération portant délégation au maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Gerbert RAMBAUD souhaite avoir des précisions sur la signification du 2^{ème} alinéa de l'article 1, notamment au sujet des décisions prises dans ce cadre.

Monsieur le Maire indique qu'une information est faite systématiquement pour les décisions prises au titre de cette délégation en fin de Conseil municipal dans les communications.

Monsieur Gerbert RAMBAUD demande s'il est possible de connaître le nom des personnes qui louent un logement communal.

Monsieur JULLIEN indique que le bail est un document validé et qu'il peut donc avoir accès à ce document.

Monsieur Daniel JULLIEN et Madame Béatrice DUMORTIER précisent que l'attribution de logements sociaux se fait par le biais d'une commission instituée au CCAS à nom masqué.

Monsieur Michel GRANDGEORGE revient sur l'article relatif à la passation des contrats d'assurance au titre de la profession de Monsieur le Maire qu'il exerce dans le secteur des assurances.

Monsieur le Maire indique que le seul cas de conflit d'intérêt serait la situation dans laquelle Monsieur le Maire répondrait à un appel d'offres, ce qui est inenvisageable.

Monsieur GRANDGEORGE s'étonne de la formulation de l'article 11 où il est indiqué que le Maire décide de la création des classes d'enseignement.

Monsieur JULLIEN précise que, si c'est bien l'Education Nationale qui crée le poste d'enseignant, il faut que le Maire de la Commune décide également de la création de la classe puisque cela implique nécessairement l'existence de locaux par exemple, ou d'autres moyens.

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire est chargé, pour la durée de son mandat et par délégation du Conseil municipal :
Au titre de l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer les tarifs des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal dans les conditions suivantes : loyers de l'ensemble des baux et d'une manière générale de toute convention d'occupation d'un bien appartenant à son domaine public ou privé ;

3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur au seuil défini par le règlement intérieur des marchés publics ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

4° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses mobilières ou immobilières pour une durée n'excédant pas douze ans tant en sa qualité de bailleur que de preneur ;

5° De passer les contrats d'assurances dans la limite du seuil défini par le règlement intérieur des marchés publics, d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

7° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

8° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

9° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

10° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

11° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

12° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

13° D'exercer, au nom de la commune et après avis de la commission d'urbanisme, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;

14° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants :

a) Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des juridictions de l'ordre administratif, y compris les juridictions spécialisées, tant en première instance qu'en appel ou en cassation dans le cadre de contentieux de l'annulation, de la responsabilité contractuelle ou non contractuelle ou de tous autres contentieux, saisines ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la commune.

b) Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des juridictions de l'ordre judiciaire qu'il s'agisse de juridictions civiles, pénales ou toutes autres juridictions spécialisées, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation dans le cadre de tout contentieux ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la commune.

c) Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des autorités administratives indépendantes dans le cadre de toute procédure nécessitant en demande ou en défense de faire valoir les intérêts de la commune.

d) Dépôt de plainte et constitution de partie civile en vue d'obtenir réparation des préjudices personnels et directs subis par la commune du fait d'infractions pénales, ainsi que les consignations qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de ces procédures.

e) Transaction avec les tiers dans la limite de 1 000 euros.

15° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans les conditions suivantes :

a) Accepter les indemnités d'assurances relatives : aux dommages occasionnés aux véhicules, au vol et tentative de vol des véhicules, au vol des objets et matériels transportés, à l'incendie des véhicules, aux frais de remorquage et dépannage, à la garantie perte pécuniaire due lors de la location longue durée de véhicules, aux conséquences financières de la garantie dommage corporel.

b) Décider de la cession des véhicules accidentés déclarés économiquement et techniquement irréparables conformément aux dispositions règlementaires du code de la route.

c) Décider de la conservation des véhicules accidentés déclarés techniquement réparables conformément aux dispositions règlementaires du code de la route.

16° De souscrire après avis de la commission Finances les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 380 000 €.

17° D'autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre

18° De procéder au dépôt des déclarations préalables relatives à la transformation ou à l'édification des biens municipaux après avis de la commission d'urbanisme.

ARTICLE 2 : Les décisions prises par le Maire dans le cadre de la présente délégation seront soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

ARTICLE 3 : Les décisions prises dans le cadre de la présente délégation pourront être signées par un adjoint ou un conseiller municipal, agissant par délégation du Maire, dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 4 : En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions, par le premier Adjoint, et à défaut, dans les conditions fixées à l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

ARTICLE 5 : Le Maire devra rendre compte de l'exercice de la présente délégation à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, c'est-à-dire au moins une fois par trimestre.

10. VIE MUNICIPALE - Indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

Monsieur le Maire précise que le Maire et les Adjointes peuvent bénéficier d'une indemnité.

Monsieur le Maire précise les modalités de calcul permettant la fixation d'une enveloppe globale pour l'ensemble des élus : Maire, Adjointes et Conseiller délégué.

Monsieur Daniel JULLIEN précise qu'en tant de Commune, chef-lieu de canton, il est possible de majorer ses indemnités. La proposition présentée ne reprend pas cette possibilité.

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Fixe le montant de l'enveloppe globale indemnitaire à 263 % de l'indice brut terminal de la fonction publique applicable ;

Décide que le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller délégué est, dans la limite de l'enveloppe globale indemnitaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées par les articles précités, fixé aux taux suivants :

Maire	50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Adjointes	23 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseillers municipaux, bénéficiant d'une délégation de fonction du maire	6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Précise que le montant maximum des crédits ouverts au budget de la commune pour le financement des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est égal au montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées ;

Dit que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au chapitre 065 du budget primitif ;

Précise que les indemnités de fonctions sont payées mensuellement et seront automatiquement revalorisées en fonction de la valeur du point de l'indice ;

Approuve le tableau récapitulatif ci-après de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal à compter du 20 mars 2026.

Annexe	Tableau annexe récapitulatif des indemnités de fonction	
Fonction	Indemnité maximale prévue pour la strate	Indemnité votée
Maire	58.30 %	50 %
Adjoint	23.32 %	23 %
Soit 9 Adjoint	23.32% x 9 = 209.88%	23 % x 9 = 207 %
Conseiller municipal délégué (1)	(Non-inclus dans l'enveloppe)	6 %
Total	268.18 %	263 %

11. CIMETIÈRE – Projet d'extension du cimetière communal.

Monsieur le Maire présente le projet d'extension du cimetière.

Monsieur le Maire rappelle qu'au préalable, il convient de lancer une enquête publique en raison de la proximité des habitations.

L'implantation des tombes devra suivre les courbes de niveau pour limiter les opérations de terrassements.

Monsieur le Maire précise que les coûts affichés dans la délibération concernent l'ensemble du projet pour obtenir des subventions auprès des financeurs.

Aujourd'hui, l'Avant-Projet Définitif a été rendu et a permis d'affiner les chiffres. Le coût de la 1^{ère} phase s'est établi à 185 000 € HT soit 221 000 € TTC.

Monsieur GRANDGEORGE demande le résultat de l'étude géologique. Monsieur le Maire précise que les résultats obtenus sont positifs.

Madame MASPER demande s'il est possible de connaître l'ensemble des projets 2026 d'investissements pour déterminer s'il est pertinent de partager le projet en deux.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du projet le plus important de l'année 2026. Monsieur le Maire indique que la 1^{ère} phase devrait suffire à absorber les besoins sur près de 30 ans, comme la précédente phase.

La demande de subvention sera ajustée sur les nouveaux montants auprès de l'État et du Département.

Monsieur GRANDGEORGE s'interroge sur le coût de l'enquête publique. Il s'agit d'une procédure allégée avec un coût assez faible, autour de 1 500 €

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve le principe de l'agrandissement du cimetière ;

Approuve le lancement de l'enquête publique ;

Autorise Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Président du Tribunal administratif pour demander la désignation d'un commissaire-enquêteur ;

Autorise Monsieur le Maire à saisir Madame la Préfète du Rhône sur le projet d'extension du cimetière communal, aux fins d'obtenir, à l'issue de l'enquête publique, son autorisation après avis du conseil départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ;

Autorise Monsieur le Maire à préparer les pièces nécessaires au dossier d'enquête publique et à lancer toutes les procédures nécessaires à l'accomplissement du projet d'extension du cimetière communal

12. FINANCES – Demande de subvention au titre de la DSIL/DETR pour le projet d'extension du cimetière de la Commune de Vaugneray

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve l'opération d'extension du cimetière communal et son plan de financement ;

Sollicite des services de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux et de la dotation de soutien à l'investissement local - 2026

Sollicite une subvention auprès du Département du Rhône au titre de ce projet

Autorise Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution du dossier de subvention.

13. TRAVAUX : Autorisation de signature d'une convention tripartite relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a déjà délibéré sur la partie de l'enfouissement des réseaux électriques.

En l'espèce, il s'agit cette fois-ci de l'enfouissement des réseaux orange.

Monsieur Gerbert RAMBAUD se réjouit de l'aboutissement de ce projet qui a fait l'objet d'une longue attente.

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve le projet de convention entre le SYDER, la société ORANGE et la Commune de Vaugneray, pour des travaux d'enfouissements de réseaux électroniques sur le secteur de la route de Bordeaux.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente.

Point Divers

Madame Aline DURAND rappelle le lancement de saison de l'Espace Culturel du Secret des Temps le 23 avril à 18 heures.

Madame DURAND rappelle également la JJC qui aura lieu le 23 avril, avec un Comité de pilotage le 2 avril.

Monsieur Stéphane GILLET indique que les travaux rue du Michon débiteront le 1^{er} avril jusqu'au 29 mai.

Madame Béatrice DUMORTIER rappelle également le repas des têtes blanches, samedi 11 avril.

Monsieur Safi BOUKACEM informe de la tenue de la Commission d'urbanisme le mardi 7 avril avec une convocation, à titre exceptionnel.

Le prochain Comité Evolution Durable aura lieu 23 avril 2026

Monsieur Olivier DEROZARD précise qu'un trail se déroulera ce samedi.

Monsieur

La séance est levée à 22h37.

La Secrétaire,
Béatrice DUMORTIER

Le Maire
Daniel MALOSSE